

Jean-Jacques Gorog

## La dritte Person \*

*Le dispositif du contrôle est très manifestement construit sur la place troisième, celle qui structure le mot d'esprit freudien, de la même façon que la passe, selon la précision de Lacan. Il redouble le principe même de l'inconscient discours de l'Autre. Quelques conséquences.*

Puisque j'ai choisi ce titre, commençons par ce qui en donne la raison, l'homologie du dispositif du contrôle avec la passe sous le chef du mot d'esprit :

«[Qui verra donc que ma proposition se forme du modèle du trait d'esprit, du rôle de la *dritte Person* <sup>1</sup> ?] Car il est clair que si tout acte n'est que figure plus ou moins complète de l'acte psychanalytique, il n'y en a pas qui domine ce dernier. La proposition n'est pas acte au second degré, mais rien de plus que l'acte psychanalytique, qui hésite, d'être déjà en cours <sup>2</sup> »,

dont il est dit que c'est la structure même de l'acte analytique.

Cela mérite quelques précisions et ces pages sont d'une lecture difficile. J'avance ceci d'emblée qui vaut probablement comme une évidence pour beaucoup, à savoir que le dispositif de la passe lui-même est pour une bonne part issu de la problématique du contrôle telle que Lacan le conçoit, pour une bonne part seulement, comme il l'indique expressément :

\* Intervention au séminaire École, Paris, 22 janvier 2009.

1. J. Lacan, « Discours à l'École freudienne de Paris », 6 décembre 1967, dans *Autres écrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 265. Note de Lacan : « Ceci a été sauté lors de la réponse d'où les crochets dont je l'encadre ; j'indique là cette structure de ce que personne ne s'en soit encore aperçu [...]. »

2. *Ibid.*

« C'est là qu'un contrôle pourrait sembler n'être pas de trop, même s'il en faut plus pour nous dicter la proposition <sup>3</sup>. »

Pas de doute. La proposition est bien dans le fil du dispositif du contrôle. Lacan ne manque pas de rappeler l'avantage de cette particularité du dispositif :

« [...] la personne tierce qui est là au titre de ce qu'on appelle contrôleur entend mieux ce que l'analysant dont il s'agit a dit que celui-là même qui le rapporte <sup>4</sup>. »

Je ne peux pas résister au plaisir, au gain de plaisir peut-être, à évoquer ce passage du livre d'Élizabeth Geblesco, instructif sans aucun doute, où la question est abordée. Voici le passage qui je crois pourrait se passer de commentaire :

« J'avais eu le temps de lui demander si le fait que L. [son patient] parle de Lacan au cours de ces trois séances peut laisser penser que son inconscient sait que je parle de lui à Lacan ? Par rapport à Freud, l'enfant et la pièce d'or <sup>5</sup>. Réponse : "Certains sujets sentent un tiers dans l'analyse <sup>6</sup>." »

Soulignons l'équivoque de la réponse, que je prends pour un véritable mot d'esprit, si l'on veut bien se souvenir de l'ironie sévère de Lacan lorsqu'il est question du « sentir son analyste », et par ailleurs que, comme il ne cesse d'y insister depuis le début, il vaudrait mieux avoir l'idée que, dans toute analyse, le tiers est bien présent.

Mais je voudrais d'abord revenir sur la proposition que Lacan indique et qui a déjà été souvent commentée selon laquelle il serait toujours d'accord avec l'analysant débutant en contrôle. J'espère pouvoir montrer que ce n'est pas sans rapport avec la question de la *dritte Person*. Je rappelle la citation – il y en a deux en réalité et tout à fait contemporaines, l'une dans les conférences américaines de 1975 et l'autre dans le séminaire *Le Sinthome* :

3. *Ibid.*, p. 266.

4. Congrès de l'École freudienne de Paris sur « La technique psychanalytique », 1971, Aix-en-Provence, interventions sur l'exposé de A. Didier et M. Silvestre, « À l'écoute de l'écoute », *Lettres de l'ÉFP*, n° 9, p. 168-182 : Lacan reprend vertement les auteurs sur la pratique d'un « intercontrôle » qu'ils prétendent questionner mais sans oser le critiquer.

5. S. Freud, *Nouvelles conférences*, Paris, Gallimard, 1936, la fin de la 30<sup>e</sup> conférence, « Le rêve et l'occultisme », p. 76-77.

6. E. Geblesco, *Un amour de transfert*, EPEL, 2008, p. 26.

« Moi, souvent, dans mes contrôles – au début tout au moins –, j’encourage plutôt l’analyste – ou celui ou celle qui se croit tel –, je l’encourage à suivre son mouvement <sup>7</sup>. »

« Il y a deux étapes. Il y a celle où ils sont comme le rhinocéros. Ils font à peu près n’importe quoi, et je les approuve toujours. Ils ont en effet toujours raison. La deuxième étape consiste à jouer de cette équivoque qui pourrait libérer du sinthome <sup>8</sup>. »

Je crois, d’une part, qu’il conviendrait de ne pas oublier qu’il existe cette deuxième étape et, d’autre part, que cette façon de faire de Lacan est souvent contredite dans les faits, ne serait-ce que dans l’exemple que Guy Clastres nous a fourni l’autre fois – j’en ai par ailleurs trouvé beaucoup d’autres dans les divers témoignages publiés.

Mais d’abord je voudrais revenir à quelques notations sur la conception du contrôle de Lacan, ce qu’il en dit, au-delà des extraits – nombreux – de cas qu’il signale comme empruntés à des contrôles <sup>9</sup>. C’est ainsi qu’on peut tenter de répondre à la question de ce qu’il entend par cet encouragement systématique et qui ne me paraît pas contradictoire avec bien des indications qui semblent pourtant aller dans un tout autre sens.

Ainsi, le rapport du contrôle avec, d’une part, l’acte analytique et, d’autre part, la *dritte Person* est manifeste dès le discours de Rome, même s’il se limite ici à la place de la parole dans le dispositif :

« [...] l’analyse consiste précisément à distinguer la personne étendue sur le divan analytique de celle qui parle. Ce qui fait déjà avec celle qui écoute trois personnes présentes dans la situation analytique, entre lesquelles il est de règle de se poser la question qui est de base en toute matière d’hystérie : où est le *moi* du sujet ? Ceci admis, il faut dire que la situation n’est pas à trois mais bien à quatre, le rôle du mort comme au bridge étant toujours de la partie, et tellement qu’à n’en pas tenir compte il est impossible d’articuler quoi que ce soit qui ait un sens à l’endroit d’une névrose obsessionnelle.

Aussi bien est-ce par le médium de cette structure où s’ordonne tout transfert, qu’a pu se lire tout ce que nous savons de la structure des

7. J. Lacan, « Conférences et entretiens dans les universités nord-américaines : Columbia University Auditorium School of International Affairs », 1<sup>er</sup> décembre 1975, *Scilicet*, n° 6-7, p. 46.

8. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XXIII, Le Sinthome*, Paris, Seuil, 2005, p. 17.

9. Comme quoi le contrôle enseigne bien le contrôleur.

névrosés. De même que si le truchement de la parole n'était pas essentiel à la structure analytique, le contrôle d'une analyse par un analyste qui n'en a que le rapport verbal, serait strictement impensable, alors qu'il est un des modes les plus clairs et les plus féconds de la relation analytique (cf. le rapport <sup>10</sup>) ».

On le voit, la distinction du moi et du sujet suffit à combattre le caractère duel de la relation, dès qu'on y ajoute l'analyste. Je ne reviens pas ici sur le bridge analytique qui, en effet, oblige à compter jusqu'à quatre, à condition que le quatrième veuille bien se contenter d'être mort.

Le tiers dans l'analyse est constamment sous-estimé avec le préjugé tenace qu'on devrait parler de soi dans une analyse. Ce n'est pas ce que dit la règle fondamentale, mais l'idée de l'introspection a la vie dure. C'est ainsi qu'interroger un analysant sur le point de vue de l'Autre, voire sur le point de vue que l'Autre a sur un troisième et ce qu'il en dit précisément, ou ce qu'il croit que l'Autre vise, etc., est à la fois d'évidence et sans cesse arrêté trop tôt dans sa course. Qu'il n'y ait pas d'Autre de l'Autre ne veut pas dire qu'il ne faut pas vérifier cette inexistence et qu'on ne craigne pas trop la mise en abyme parce qu'elle tourne court très vite, à l'instar de la famille : voyez la difficulté qu'il y a à seulement suivre le lien de parenté au-delà de deux générations. Ajoutons-y ce que le contrôleur apprend pour sa propre gouverne dans la conduite des cures, il donne parfois des indications qu'il serait bien avisé de suivre lui-même.

Il existe ainsi des analyses ou des bouts d'analyse tout entiers menés sur un dialogue avec l'Autre, centrés sur le cas que le sujet fait de la parole de l'Autre, de ce dont l'Autre se plaint et de ce qui lui est répondu, au point qu'on puisse parfois se retrouver à une place étrangement proche de celle du contrôle. Il convient donc de bien se pénétrer de l'idée que c'est au moins pour une part ce que veut dire la formule « l'inconscient est le discours de l'Autre ».

Pour pouvoir néanmoins faire cette distinction entre contrôle et analyse, il est une nécessité en quelque sorte préalable qui pour nous peut sembler aller de soi, mais ce n'est pas le cas, au moins pour tous ces élèves de Freud que Lacan combat. Le contrôle s'exerce sur le

10. J. Lacan, « Discours de Rome et réponses aux interventions » (1953), dans *Autres écrits*, *op. cit.*, p. 145.

sujet en analyse dont vient parler l'analyste en contrôle – évitons la facilité du « contrôlant », correcte pourtant mais qui ici accentuerait le malentendu avec l'analysant – et non sur les états d'âme, les effets d'angoisse que produirait cette cure sur l'analyste en contrôle. Tout l'effort de Lacan va dans le sens de ce *distinguo*. C'est le sens de la critique constante du contre-transfert, lequel s'intéresse davantage à l'état de santé de l'analyste plutôt qu'au discours de son patient, discours qui dans le contrôle prend toute sa mesure. Le contrôle ne vise pas le renforcement du moi de l'analyste venu, pourquoi pas, chercher quelque confort. Mais pas davantage dans l'analyse, peut-on dire, puisque c'est l'effet sujet qui en est attendu. Or, il me semble qu'il y a lieu de maintenir ici ce qui dans le contrôle ne se franchit pas : il s'agit dans son principe de l'acte de l'analyste et de l'effet sujet sur l'analysant.

C'est pourquoi je conteste fortement la sorte d'équivalence qu'il y aurait dans la pratique de Lacan entre l'analyse et le contrôle. De ce qu'on puisse passer de l'un à l'autre (du contrôle au divan) avec une relative facilité, voire dans une même séance, il ne faut pas en déduire que les opérations soient identiques. Il est vrai qu'il s'agit dans les deux cas de l'acte analytique, mais, en ce qui concerne le contrôle, l'acte impliqué est d'abord celui de l'analyste en contrôle et non celui du contrôleur. C'est déjà une première réponse à l'encouragement dit du rhinocéros, nettement marquée à l'analyste en herbe que l'acte restera quoi qu'il en soit à sa charge.

Je me souviens d'une présentation à Sainte-Anne où le patient, avant l'hospitalisation, était en analyse avec quelqu'un qui assistait à la présentation. Lacan établit le diagnostic de psychose, selon son habitude avec une formule du type « c'est foutu », et l'analyste propose donc, une fois que le patient sera sorti de l'hôpital, d'en rester là avec l'analyse, à quoi Lacan réagit vivement, donnant ainsi une idée de ce qui constitue à ses yeux l'éthique du psychanalyste, lui disant avec un de ces sourires dont il avait le secret : « Vous l'avez, vous vous le gardez. »

La première interprétation du contrôleur pourrait se formuler ainsi, paraphrasant « L'étourdit » : « Je ne te le fais pas faire », pour mettre l'accent sur l'acte, mais c'est une façon de dire, puisque dire est un acte, et il faudrait dire plutôt : « Je ne te l'ai pas fait dire (ou

faire) là où tu officiais ». Au second temps, lorsque ceci est acquis, on peut arriver à cette opération qui consiste à considérer l'acte de l'analyste comme celui d'un analysant cette fois, puisqu'il parle, et quoique ce soit ce dont il parle, il articule une demande dès lors interprétable, et cette demande concerne un acte, reversé par là même au compte du signifiant.

Dans le contrôle, l'analyste en contrôle doit répondre de son acte, soit de sa parole interprétative, de sa scansion, etc. Seul l'analyste dans l'analyse doit répondre de son acte. Pour ce qui est de l'analysant, à l'acte suspendu lorsqu'il est sur le divan il est tout de même invité à répondre quand il le quitte. À chaque séance mais aussi lorsqu'il devient analyste, problème que le séminaire *L'Acte analytique* traite avec soin.

C'est ainsi que je vois un encouragement au contrôle avec la responsabilité qu'il fait valoir, de même nature, par exemple, que ce qui avait été formulé aux psychiatres, que Lacan lançait vigoureusement sur le fait d'être davantage préoccupés par leur analyse personnelle que par leur travail d'écoute à l'hôpital <sup>11</sup>. Assumer la responsabilité de son acte me semble donc un des éléments décisifs de la réponse adaptée au rhinocéros.

Il est clair qu'analyse et contrôle peuvent aussi venir en opposition. Il peut se produire une sorte de télescope tel que l'une et l'autre viennent en opposition, par exemple lorsque le contrôle devient un prétexte pour évoquer son propre cas, que l'analyste en contrôle le sache ou non, sous couvert d'un autre, visant à établir ce que justement le dispositif de la passe est destiné à réaliser.

Mais poursuivons un peu avec le Lacan du début de son enseignement :

« Les jeunes analystes qui s'en laisseraient pourtant imposer par ce que ce recours implique de dons impénétrables, ne trouveront pas mieux pour en rabattre qu'à se référer au succès des contrôles mêmes qu'ils subissent. Du point de vue du contact avec le réel, la possibilité même de ces contrôles deviendrait un problème. Bien au contraire, le contrôleur y manifeste seconde vue, c'est le cas de le dire, qui rend

11. « [...] le psychiatre s'occupe de moins en moins de ce qu'on appelle le malade, en général. Il s'en occupe de moins en moins, parce qu'il est tout occupé à sa formation psychanalytique » (« Conférence sur la psychanalyse et la formation du psychiatre », 10 novembre 1967).

pour lui l'expérience au moins aussi instructive que pour le contrôlé. Et ceci presque d'autant plus que ce dernier y montre moins de ces dons, que certains tiennent pour d'autant plus incommunicables qu'ils font eux-mêmes plus d'embarras de leurs secrets techniques.

La raison de cette énigme est que le contrôlé y joue le rôle de filtre, voire de réfracteur du discours du sujet, et qu'ainsi est présentée toute faite au contrôleur une stéréographie dégageant déjà les trois ou quatre registres où il peut lire la partition constituée par ce discours.

Si le contrôlé pouvait être mis par le contrôleur dans une position subjective différente de celle qu'implique le terme sinistre de contrôle (avantageusement remplacé, mais seulement en langue anglaise, par celui de *supervision*), le meilleur fruit qu'il tirerait de cet exercice serait d'apprendre à se tenir lui-même dans la position de subjectivité seconde où la situation met d'emblée le contrôleur.

Il y trouverait la voie authentique pour atteindre ce que la classique formule de l'attention diffuse, voire distraite, de l'analyste n'exprime que très approximativement. Car l'essentiel est de savoir ce que cette attention vise : assurément pas, tout notre travail est fait pour le démontrer, un objet au-delà de la parole du sujet, comme certains s'astreignent à ne le jamais perdre de vue. Si telle devait être la voie de l'analyse, c'est sans aucun doute à d'autres moyens qu'elle aurait recours, ou bien ce serait le seul exemple d'une méthode qui s'interdirait les moyens de sa fin <sup>12</sup>. »

Je note d'abord l'intérêt que le contrôleur peut aussi trouver dans l'exercice du contrôle <sup>13</sup> – ce point mériterait quelque complément –, à condition qu'il laisse ses dons de seconde vue au placard, soit qu'ici comme dans l'analyse le savoir soit du côté de celui à qui il est offert de parler.

Ensuite cette phrase remarquable qui précise déjà en quoi l'analyste en contrôle cette fois peut bénéficier de l'opération, puisque le contrôle ne lui montre rien d'autre que la position du

12. J. Lacan, « Fonction et champ de la parole et du langage en psychanalyse », dans *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 252-253.

13. Je passe sur la critique du terme « contrôle » qu'il conserve puisque c'est celui qui a prévalu en France, mais « supervision » n'est pas meilleur malgré les apparences, l'ensemble de mon propos tente de le montrer. Il le rappelle encore à l'intention des Américains : « [...] cette fameuse supervision de tout à l'heure que, plus simplement, nous appelons en français un contrôle (ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que nous croyons contrôler rien) ».

psychanalyste lui-même, celle qu'il qualifie de « subjectivité seconde ». Lacan s'amuse du terme de supervision pour brocarder « l'objet au-delà de la parole du sujet », l'objet étant la parole du sujet et non ce qu'il y a derrière ses propos, l'inconscient lacanien surgissant des mots et non derrière eux. Il rectifie par là la visée de l'attention flottante superbement qualifiée de « diffuse ».

Je passe, c'est le mot, sur ce qu'il s'agit de contrôler, un sujet que son acte dépasse, qui paraît dans la même intervention que celle où est évoquée la *dritte Person* :

«C'est là qu'un contrôle pourrait sembler n'être pas de trop, même s'il en faut plus pour nous dicter la proposition.

C'est autre chose que de contrôler un "cas" : un sujet (je souligne) que son acte dépasse, ce qui n'est rien mais qui, s'il dépasse son acte, fait l'incapacité que nous voyons fleurir le parterre des psychanalystes : [qui se manifesterait devant le siège de l'obsessionnel par exemple, de céder à sa demande de phallus, à l'interpréter en termes de coprophage, et ainsi, de la fixer à sa chiasse, à ce qu'on fasse enfin défaut à son désir <sup>14</sup>.] <sup>15</sup> »

La phrase a déjà été commentée mais mérite qu'on s'y attarde. On retrouve ici le problème de l'écart entre l'acte du psychanalyste et l'acte manqué, central pour ce qui nous intéresse ici et, faut-il le rappeler, central également dans le séminaire *L'Acte analytique*.

Au « contrôle de l'acte », l'expression n'implique-t-elle pas pour l'acte le statut même de l'acte manqué ? Celui-ci s'interprète, au contraire de l'acte, ce qui veut dire, puisque c'est le propre de l'interprétation, faire valoir que cet acte dépasse le sujet – comment ? L'une des façons est de jouer de l'équivoque <sup>16</sup> –, et donc nous nous demandons à propos de l'acte de l'analyste en contrôle, lorsqu'il est évoqué dans le contrôle, dans quelle mesure s'il s'interprète il n'est pas alors, de fait, traité comme un acte manqué. Si au contraire il « dépasse » son acte, l'analyste, au sens où il prétendrait le calculer, l'anticiper, ne pourrait le faire qu'en fonction de préjugés et aboutir à ce

14. Note 1 de J. Lacan : « Même remarque qu'au-dessus. Ajoutons que c'est là de quoi donner un autre poids au réseau dont on s'agitait en ce débat » (« Discours à l'École freudienne de Paris », art. cit., p. 266).

15. *Ibid.*

16. Si on veut, l'exemple de Geblesco plus haut cité.



que Lacan appelle « l'incapacité », du psychanalyste comme de l'analysant qui en subit les effets – suit l'exemple de la névrose obsessionnelle...

Une expérience minimale du contrôle suffira à s'en assurer à partir de formules bien fréquentes du type : « Je ne sais pas ce qui m'a pris... », et où de façon paradoxale il s'agit d'expliquer en fonction du contexte que c'était bien ce qu'il fallait faire.

On peut rapprocher ce point de l'accent mis sans cesse par Lacan sur le « ne pas comprendre trop vite », précisément comme ce à quoi sert le contrôle ; en voici deux :

« Combien de fois ne l'ai-je pas fait observer à ceux que je contrôle quand ils me disent – *J'ai cru comprendre qu'il voulait dire ceci, et cela* – une des choses dont nous devons le plus nous garder, c'est de comprendre trop, de comprendre plus que ce qu'il y a dans le discours du sujet. Interpréter et s'imaginer comprendre, ce n'est pas du tout la même chose. C'est même exactement le contraire. Je dirais même que c'est sur la base d'un certain refus de compréhension que nous poussons la porte de la compréhension analytique <sup>17</sup>. »

« Je le dis souvent aux personnes que je contrôle – faites surtout bien attention à ne pas comprendre le malade, il n'y a rien qui vous perde comme ça <sup>18</sup>. »

Enfin, une autre notation où le contrôle est évoqué me paraît donner une indication précieuse sur l'usage qu'il conviendrait d'en faire. Cette fois, c'est au début de *L'Angoisse*, dont le contexte, si on croit Lacan, est qu'il n'ignorait pas que sa réadmission à l'IPA serait refusée, c'est-à-dire qu'il préparait déjà une suite institutionnelle. Il rêve d'un séminaire qui soit comme le contrôle, où il n'y aurait qu'à ajouter un quelque chose, un peu de chose mais décisif, l'interprétation minimale, de façon à réduire tout ce qui pourrait relever de la suggestion, et thématifiée du point de capiton à l'équivoque, « qui donne du sens à ce que vous croyez savoir » :

« [...] ce Séminaire lui-même pourrait se concevoir dans la ligne, dans le prolongement de ce qui se passe par exemple dans un contrôle, où

17. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre I, Les Écrits techniques de Freud*, Paris, Seuil, 1975, p. 87, p. 109.

18. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre II, Le Moi dans la théorie de Freud et dans la technique psychanalytique*, Paris, Seuil, 1978, p. 109.

c'est ce que vous sauriez qui serait apporté, et je n'interviendrais que pour donner l'analogie de l'interprétation, à savoir cette addition moyennant quoi quelque chose apparaît, qui donne du sens à ce que vous croyez savoir, et fait apparaître en un éclair ce qu'il est possible de saisir au-delà des limites du savoir <sup>19</sup>. »

Que ce soit un rêve à l'endroit du séminaire n'est pas douteux, quoique le rêve soit tenace, et j'en veux pour preuve ce qu'il m'a dit après m'avoir demandé ce que j'avais pensé de son dernier séminaire, une fois quelque borborygme proféré en réponse : « Du remplissage, il n'y a que la dernière phrase, le dernier mot qui compte, le reste... » Suivi d'un geste éloquent pour dire que toute l'élaboration ne vaut que pour sa fin.

Mais je reviens sur ces quelques pages ici pour qu'on voie bien ceci : ce qui empêche le séminaire de se limiter au dernier mot convient assez bien au contrôle. Contrôle qui ne peut, pour les mêmes raisons, se cantonner à l'éclair. C'est qu'il faut d'abord revenir sur les préjugés de la théorie analytique elle-même que Lacan n'a pu nettoyer qu'en partie, ce qu'il désigne un peu plus loin du « faire-comprendre <sup>20</sup> ». Or le contrôle au titre d'une formation ne peut s'y soustraire. Ce n'est pas du tout un hasard que Lacan prenne ces précautions oratoires au moment où il s'engage dans l'étude d'un concept transstructural comme l'angoisse, auquel il ajoute aussitôt le débat clinique qui, on le sait, se pose de façon aiguë dans tout contrôle. Nous avons le même problème dans l'étude de cette année dudit dépressif.

La structure du mot d'esprit qui préside à l'acte analytique est immédiatement lisible dans le dispositif du contrôle là où elle est couverte d'un voile dans la séance d'analyse. Or ce voile est un élément essentiel du discours analytique et l'analyste veille à son maintien le temps de la cure.

L'interprétation du transfert, matériellement, telle qu'elle est décrite à l'occasion du *Banquet* <sup>21</sup>, est construite sur ce que Socrate aurait dû dire au second (Alcibiade) quant au troisième (Agathon), ce que serait un contrôle si Socrate avait eu l'idée de s'adresser à Lacan.

19. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre X, L'Angoisse*, Paris, Seuil, 2004, p. 26.

20. *Ibid.*, p. 27.

21. J. Lacan, *Le Séminaire, Livre VIII, Le Transfert*, Paris, Seuil, 1991, chapitre II.

Le fait de mettre le doigt sur ce qu'est, ou ce que devrait être, l'acte analytique lors du contrôle participe sans doute pleinement de l'acte analytique, mais à la différence de la cure ôte dans une certaine mesure le voile imaginaire nécessaire à la poursuite de l'analyse dans une pratique lacanienne.

C'est que, quel que soit l'état d'avancement de la cure de l'analyste en contrôle, le contrôleur s'efforce de contribuer à effacer le poids de l'être de cet analyste – de façon à dégager de sa gangue ce que Lacan appelle désir de l'analyste – pour qu'il vienne à la place qu'il faut devant ce qui fait la division de son patient.